

près de \$2.1 milliards en 1981 (tableau 18.31). Le montant net des sinistres a atteint \$1.5 milliard en 1982, en hausse de \$37 millions sur 1981. Les primes nettes d'assurance-automobile souscrites au Canada en 1982 se chiffraient à \$2.9 milliards, contre \$2.5 milliards en 1981. Le chiffre net des sinistres réalisés a été de \$2.1 milliards en 1982, soit \$13 millions de plus qu'en 1981.

Les primes nettes d'assurance contre les accidents personnels et la maladie souscrites au Canada en 1982 ont totalisé près de \$2.1 milliards, comparativement à presque \$1.9 milliard en 1981. Le montant net des primes acquises en 1982 a atteint \$2.1 milliards et celui des sinistres réalisés, \$1.9 milliard, ce qui représente un taux de sinistres de 94 %. Le montant net des primes acquises en 1981 a atteint \$1.9 milliard et celui des sinistres réalisés, \$1.6 milliard, ce qui représente un taux de sinistres de 86 %. Au titre des polices d'assurance responsabilité souscrites au Canada en 1982, les primes nettes ont totalisé \$411 millions, contre \$396 millions en 1981. Les primes nettes acquises en 1982 se sont élevées à \$407 millions et les sinistres réalisés, à \$344 millions, soit un taux de sinistres de 84 %. En 1981, le montant net des primes acquises était de \$374 millions et celui des sinistres réalisés, de \$265 millions, soit un taux de sinistres de 71 %.

Les principales catégories d'actif et de passif des compagnies d'assurance biens et risques divers à charte fédérale figurent au tableau 18.33.

Les résultats d'exploitation des compagnies d'assurance qui exerçaient leur activité au Canada ces dernières années ont varié d'une perte de \$12.3 millions en 1978 à une perte de \$859.5 millions en 1981 (tableau 18.34). Pour 1982, la perte a été de \$496.1 millions.

18.4.3 Pertes causées par l'incendie

Les pertes causées par l'incendie au Canada en 1982 ont atteint \$998.9 millions, en hausse sur les chiffres correspondants de \$905.4 millions en 1981 et de \$979.0 millions en 1980. Le nombre total d'incendies s'est établi à 76,199 en 1982, soit une baisse par rapport à 79,263 enregistrés en 1981 et de 85,530 en 1980. Les incendies ont causé la mort de 132 enfants en 1982, soit une augmentation sur le chiffre de 96 observé en 1981 mais une diminution sur le chiffre de 163 noté en 1980 (tableau 18.36).

Pour la deuxième année consécutive, le dossier des incendies révélait une légère tendance à la baisse du nombre de décès; toujours d'après ce dossier, le nombre de personnes blessées a également diminué. Les dommages matériels accusaient encore une augmentation. On a dénombré 675 décès attribuables à des incendies, soit un peu moins que les 694 cas recensés en 1981. Le taux de mortalité s'établissait à 2.73 pour 100,000 habitants, soit le plus faible taux depuis 1944. Le nombre de personnes blessées a également diminué pour s'établir à 3,777 contre 3,840 un an plus tôt, mais les pertes matérielles ont augmenté de 9 % environ.

18.5 Régimes d'assurances publiques

18.5.1 Assurance-dépôts

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967 afin de faire bénéficier les personnes qui déposent de l'argent auprès d'un membre quelconque de cet organisme d'une assurance contre la perte de dépôts jusqu'à concurrence de \$20,000 par déposant. Les banques à charte, les banques d'épargne du Québec et les sociétés de prêts et de fiducie constituées au niveau fédéral et qui acceptent des dépôts du public sont tenues d'adhérer à la Société. Les sociétés de prêts et de fiducie constituées au niveau provincial et qui acceptent des dépôts du public sont également admissibles sous réserve de l'assentiment de la province où elles ont été constituées. Selon l'annexe de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, un dépôt peut se définir comme étant un montant d'argent reçu par une institution membre et remboursable sur demande ou sur préavis, ou un montant d'argent remboursable à date fixe dans un délai d'au plus cinq ans après la date du dépôt, ou à la date du cinquième anniversaire du dépôt. Les dépôts non payables au Canada, ou non payables en monnaie canadienne, ne sont pas assurés.

18.5.2 Assurances provinciales

Manitoba. La Corporation des assurances publiques du Manitoba est une société de la Couronne établie en vertu de la Loi sur l'assurance-automobile. Cette loi prévoit un régime d'assurance-automobile universel et obligatoire, ainsi que d'autres régimes d'assurance-automobile dans la province. La Corporation est entrée en activité le 1^{er} novembre 1971. Au milieu de l'année 1975, elle a commencé à offrir une vaste gamme d'assurances générales non obligatoires, faisant ainsi concurrence aux compagnies d'assurances privées. Les fonds destinés au régime universel et obligatoire d'assurance-automobile proviennent de deux sources: les primes sur les permis de conduire et les primes sur les véhicules. Ces primes sont également fonction de certains facteurs tels que l'année de fabrication, la marque, le modèle et l'utilisation du véhicule, ainsi que la zone de tarification déterminée d'après l'adresse du propriétaire du véhicule.

Saskatchewan. L'Office des assurances de la Saskatchewan, société de la Couronne établie en 1944 à titre d'assureur général, a pour objet principal d'offrir de la protection à des taux raisonnables et de stimuler l'économie provinciale en générant des revenus de placement et des recettes fiscales au titre des primes. Cet organisme est devenu l'une des plus grandes sociétés d'assurance biens et risques divers au Canada.

L'Office des assurances de la Saskatchewan offre des polices tous risques aux propriétaires et locataires de maisons ou de logements, ainsi que la plupart des autres genres d'assurance individuelle, sauf l'assurance-vie et l'assurance-maladie. Aux entreprises, elle offre de l'assurance contre la perte de biens